



Réf. Farde e-Assemblées : 2502441

N° OJ : 75

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/01/2023

Objet : Contrat de Quartier Durable Hélicopt-Anvers : opération 4.1 «Made in Hélicopt-Anvers».- 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Octroi des subsides.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Hélicopt-Anvers ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Hélicopt-Anvers ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Hélicopt-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » figurant au programme du Contrat de Quartier Durable Hélicopt-Anvers, est pilotée par la Cellule Rénovation urbaine ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Hélicopt-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Hélicopt-Anvers ;

Vu sa décision du 5 septembre 2022 d'adopter le règlement du 1er appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Hélicopt-Anvers » ;

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 16 septembre 2022 au 17 novembre 2022, avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Hélicopt-Anvers, répondant à différents objectifs, à savoir :

- renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité ;
- renforcer l'identité de quartier (renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté du quartier) ;
- animer et/ou intervenir dans l'espace public pour le rendre plus agréable, partagé et accessible à tous ;
- permettre aux habitant.e.s et aux usagers/ères d'être « acteurs/actrice » de la vie de leur quartier, tout en prenant en compte l'approche du genre dans les projets ;

Considérant qu'un comité d'avis s'est réuni le 24 novembre 2022 afin d'évaluer les propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que les propositions sélectionnées par le comité d'avis et par le Collège représentent un subside total de 27.482,56 EUR ;

Considérant qu'un subside total de 18.162,56 EUR est accordé à des projets portés par des bénéficiaires personnes physiques, à savoir :

- o 1.377,77 EUR pour « Hanordbxi » par Hansel Van Boxtael ;
- o 2.784,79 EUR pour « Salon Masui » par Maarten Weyns ;
- o 5.000,00 EUR pour « Cinema Plein Air » par Stefica Slunjski ;
- o 5.000,00 EUR pour « Studio Open Source » par Boukhzar Abdallah ;
- o 4.000,00 EUR pour « Projet CUBI (culture urbaine bien-être) » par Ismaël Messaoudi ;

Considérant qu'un subside total de 9.320,00 EUR est accordé à des projets portés par des bénéficiaires personnes morales, à savoir :

- o 4.320,00 EUR pour « Les citoyens ont le droit de savoir » par l'asbl International Romani Union
- o 5.000,00 EUR pour « Projet Bénévoles-Volontariat » par l'asbl La Sphère volontaire ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter à l'opération 4.1 « Made in Hélicopt-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Hélicopt-Anvers le crédit de 7.500,00 EUR disponible à l'article budgétaire 93022/33101 du service ordinaire pour « Contrat de Quartier Durable Les Marolles : action 6.00 - Initiatives citoyennes » ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des acomptes, correspondant à 70% des subsides octroyés, conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2022 ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Hélicopt-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Hélicopt-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1 : Le crédit de 7.500,00 EUR disponible à l'article budgétaire 93022/33101 du service ordinaire pour « Contrat de Quartier Durable Les Marolles : action 6.00 - Initiatives citoyennes » est affecté à l'opération 4.1 « Made in Hélicopt-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Hélicopt-Anvers.

Article 2 : Le principe d'accorder un subside de 27.482,56 EUR aux lauréats du 1er appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Hélicopt-Anvers », est adopté.

Article 3 : La liste des subsides nominatifs du budget 2022, pour les acomptes de 70% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :

Article 93022/33101 du budget ordinaire 2022 :

- o Hansel Van Boxtael : 964,44 EUR
- o Maarten Weyns : 1.949,35 EUR
- o Stefica Slunjski : 3.500,00 EUR
- o Boukhzar Abdallah : 3.500,00 EUR
- o Ismaël Messaoudi : 2.800,00 EUR

Article 93022/33202 du budget ordinaire 2022 :

- o asbl International Romani Union : 3.024,00 EUR
- o asbl La Sphère volontaire: 3.500,00 EUR

Article 4 : La dépense est financée par un subside.

Annexes :